

Les médiateurs recherchent avec les élèves en conflit, lors des séances, sans la présence des adultes, un accord de médiation ou une solution alternative. Ils n'interviennent jamais dans la cour de récréation ou dans les situations ad-hoc.

- sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents...) pour une adhésion collégiale ;
- former et accompagner les référents adultes et les élèves médiateurs ;
- développer les moyens destinés à la pérennisation de l'action en toute autonomie.

L' Aroéven met en place un encadrement /accompagnement pendant l'année scolaire Un processus dans la durée :

1. présentation du concept de médiation, des objectifs et des outils pédagogiques ;
2. diagnostic des besoins de l'établissement et présentation d'un plan d'intervention adapté ;
3. constitution et formation de l'équipe pilote chargée de superviser la médiation  
Recrutement des élèves médiateurs ;
4. sensibilisation des équipes sur le dispositif ;
5. formation des élèves médiateurs autour de modules spécifiques d'intervention et de communication ;
6. détermination du calendrier des permanences de médiation ;
7. suivi, évaluation et apport de méthodologie selon les besoins.

**Fédération des Aroéven  
Foéven**

67, rue Vergniaud, porte L - 75013 PARIS  
Tél +33 1 45 88 62 77 - Fax +33 1 45 81 30 75  
contact.foeven@aroeven.fr

[www.aroeven.fr](http://www.aroeven.fr)  
[www.vacances-aroeven.fr](http://www.vacances-aroeven.fr)  
[www.bafabafd.aroeven.fr](http://www.bafabafd.aroeven.fr)